

ECOLE MATERNELLE LA PIE SAINT MAUR DES FOSSES
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU SAMEDI 5 NOVEMBRE 2011

Etaient présents

Directrice	Mme FEVRE	Représentant Mairie	Mr DAYAN
Enseignantes	Mme MESLET	DDEN	Mr COULANGE
	Mme LE CLERC	FCPE	Mme AGASSE (suppléante Mme LEMENE)
	Mme PICHON		Mme FAVERIE
	Mme EUGENIE		Mr BONNARD
	Mme COSSUTTA		Mme KERNANE
	Mme VIOUX	API	Mme SARHAN
	Mme BARVET		Mr VIDAL (suppléant Mme ALBERTO)
	Mme DEHONGHER		Mme LEFEVRE
	Mme LECONTE Mme LUANS		Mr RAYROLE

Etaient présents en tant qu'observateurs : FCPE – Mme SOYER, API – Mme PENNEQUIN, Mme BENOIS.

1/ Bilan « Rentrée » (effectifs et organisation) :

L'école Maternelle La Pie se retrouve cette année avec un effectif en diminution (10 élèves de moins) : 236 élèves inscrits pour 8 classes, une fermeture ayant été décidée en fin d'année scolaire précédente, ce qui constitue un alourdissement des effectifs dans chaque classe.

3 Petites sections : 29 / 29 / 28

2 Moyennes sections : 29 / 30

1 Moyenne / Grande section : 29

2 Grandes sections : 31 / 31

La rentrée s'est bien déroulée, un échelonnement en petite section a permis d'accueillir au mieux nos plus jeunes élèves et sera reconduit l'année prochaine.

2/ Circulation dans l'école : horaires et sécurité

Les horaires de l'école maternelle : sont rappelés dans une note de service de Monsieur l'Inspecteur d'Académie se rapportant au règlement type départemental qui fixe les horaires d'entrée et de sortie à savoir :
 Matin : accueil et surveillance 8h20 puis classe de 8h30 à 11h30
 Après midi : accueil et surveillance 13h20 puis classe de 13h30 à 16h30

Circulation dans l'école :

Afin de faciliter la circulation dans l'école, aux arrivées le matin et aux sorties dans l'après-midi, la porte du parc est ouverte aux familles, ce qui nécessite la présence d'une dame de service, à noter qu'en cas de personnel manquant un affichage avertira les familles de la fermeture de cette porte.

Les poussettes avec de jeunes enfants laissés sans surveillance stationnaient de plus en plus nombreuses dans le hall de l'école. Représentant un danger pour la circulation dans l'école (surtout en cas d'évacuation) elles sont désormais interdites dans l'enceinte de l'école.

L' API demande à la mairie un abri pour les poussettes , la Directrice remarque que celles-ci sont très rares désormais. L'API demande que la porte double du couloir devant la classe 6 soit entièrement ouverte pour faciliter la circulation.

3/ Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur doit être modifié sur plusieurs points :

- les horaires (en conformité avec le règlement type départemental)
- Sécurité (les poussettes interdites)

Le règlement intérieur de l'école est soumis au vote avec modifications(2) : 20 voix pour sur 20.

4/ Projet d'école : bilan des actions 2010/2011 et avenants 2011/2012

Les axes réalisés en 2011 et reconduits sont :

-**Réussite de tous les élèves** avec la mise en place de l'aide personnalisée (dès la période 4 pour les petites sections), parcours individualisé au sein de la classe, intervention du RASED (en adaptation le mardi et le jeudi sur le groupe scolaire)

-**Langage** : continuité des apprentissages et socle commun : livret de compétences, cahier de patrimoine culturel, Ateliers de décroisement contes (par les maitresses de Petite section en direction des MS et GS), Association Lire et Faire Lire

- **Rassembler la communauté éducative** (les projets fédératifs sont reconduits : semaine du goût, spectacle de Noël, journée de Noël, de la galette, des crêpes, Carnaval...)

- **Développer les liaisons GS/CP** (une première rencontre est prévue le samedi 10/12/2011)

-**Initiation Anglais et activités sportives** : initiation pour tous les enfants de GS qui bénéficient d'une heure et demie d'anglais par semaine avec une intervenante de langue anglaise (Mairie) fractionnée en deux fois. De même, les GS continuent à bénéficier des classes poneys à Marolles et de la natation (2 fois 2 jours par classe).

Les axes qui seront développés cette année :

-**Langage** : progression commune par niveau, grille d'observation sur le langage, Interventions de l'Association Contes et Merveilles – agréée par le Ministère de la Culture et la DRAC (projet autour des contes trois fois dans l'année) – La première intervention aura lieu le vendredi 18 novembre 2011 et portera sur les contes traditionnels.

-**Améliorer la vie scolaire** : la semaine de la sécurité et de l'hygiène (affichages, pictogrammes)

-**Apprendre aux enfants à donner l'alerte** : apprendre à alerter un adulte.

-Apprendre la prévention : proposition d'interventions associatives et bénévoles sur le thème des jeux dangereux. Les deux Associations et la communauté éducative sont conscientes de la réflexion à mener, ne pas inciter aux pratiques mais prévenir par l'information. La FCPE demande l'évaluation faite par les enseignants sur les jeux et tracés mis en place dans la cour. Les enseignantes notent l'utilisation par les enfants de ces tracés (courses, déplacements) et souhaitent la mise en place de tableaux muraux dans la cour.

-Sécurité routière : devenir piéton (en demi-groupe, les MS et GS) . L'API et la FCPE proposent que le personnel communal chargé de la sécurité aux abords de l'école soit associé à cette action. Une demande sera faite à la Mairie dans ce sens.

5/ Les dispositifs d'aide : le RASED, l'Aide personnalisée, les aides apportées en classe ...

- Madame Luans, psychologue scolaire, fait une présentation des dispositifs d'aide et de l'aide spécialisée en particulier, trois psychologues scolaires pour 25 écoles. Il n'y a plus de maître G (rééducation) cette année sur le groupe scolaire. Madame Luans intervient en observation dans les classes sur demande, elle reçoit aussi les parents qui le souhaitent.
- Madame Leconte , maître E chargée de l'aide à dominante pédagogique est nommée sur le groupe scolaire La Pie. Elle travaille sur les compétences scolaires et sur des difficultés avérées. Madame Leconte prend des petits groupes d'élèves avec l'accord des familles, sur le temps scolaire, durant des séances de 45 minutes.
- L'Aide personnalisée : deux fois par semaine de 11h35 à 12h15, proposée aux élèves de MS et GS sur les trois premières périodes, puis à tous les élèves dès la quatrième période (à partir de mars). L'aide a pour objectif de mettre l'élève en situation de réussite dans le groupe classe et ne concerne que des difficultés passagères d'apprentissage.
- Au sein de la classe la différenciation pédagogique est mise en œuvre autant que faire se peut (effectifs chargés) : des ateliers de début d'après-midi menés par les maîtresses de petite section favorisent cette prise en charge. Ces ateliers favorisent le travail sur le langage, les contes, les jeux mathématiques. Ils sont conduits tous les jours à partir de la deuxième période.

6/ Bilan Coopérative

En début d'année scolaire, report à nouveau : 5 778,08 euros ;

Remise des chèques du premier versement coopérative : 3 760,00 euros , 815,00 euros en espèces ont été versés aux classes en régie d'avance.

Paiement des assurances : 430,50 euros ; SOLDE au 05/11/2011 : 9 107,58

Le financement de la première partie des interventions du conteur sera intégralement pourvu par les bénéficiaires de la kermesse : à savoir 4,50 euros par enfant

Des projets d'aménagement d'une salle de sport (relaxation, jeux d'opposition) par l'achat de tapis de sol sont envisagés. La classe 8 servirait de salle de relaxation, en cas de réouverture de classe les tapis seront réutilisables dans le préau.

La coopérative pourra financer cette année des spectacles et la sortie de fin d'année pour partie.

7/ Calendrier de l'année et calendrier festif :

Prochains conseils d'école : Mardi 14/02/2012 18h/20h

Samedi 19/05/2012 9h30/11h30

Une rencontre enseignants / parents : samedi 4 février 2012, sous forme de rendez-vous.

Calendrier festif : journée de Noël pour les PS (accueil des familles le matin dans la BCD), moment festif autour de la galette pour les moyens et les grands..... Carnaval la veille des vacances de printemps (vendredi 13 avril), Date de la kermesse : le samedi 16/06/2012, ce même jour les enseignants recevront les parents pour la remise des livrets de compétences.

L'organisation de la kermesse est menée par les deux associations, un point sera fait sur les modalités lors du deuxième conseil d'école.

8/ Les temps périscolaires : points sur l'organisation et les équipes

La fréquentation : de 180 à 190 (plus forte fréquentation) enfants ; répartition sur deux services :

1^{er} service : 3 PS + 1 MS + 1 GS – 7 surveillants,

2^{eme} service : 1GS + 1 MS + 1 MS/GS – 5 surveillants

Temps de mise en place entre deux services : 20 min

Garderie du matin : en moyenne 35 enfants

Garderie du soir : en moyenne 85 enfants (jeudi 03/11 95 enfants !)

La stabilité des équipes : 3 animateurs à la garderie du matin + 1 ATSEM

12 surveillants de cantine (dont 1 référent)

9 animateurs de garderie du soir

Une réunion fin septembre avec les surveillants et le référent a permis de faire point sur la rentrée et d'harmoniser les pratiques (ex : cheminement dans les couloirs).

A noter qu'il serait souhaitable d'avoir un référent pour l'équipe de la garderie du soir compte tenu des effectifs.

L'API et la FCPE questionnent la Mairie sur les normes du bâtiment pour l'accueil du soir, les salles mises à disposition sont-elles suffisantes ? Monsieur Dayan donne le nombre de 1 surveillant pour 10 enfants.

9/ Les transports en car : problèmes récurrents

Trois incidents de car ont été signalés par courrier et par téléphone à la Mairie depuis le début de l'année scolaire et concernent le transport des grandes sections à la piscine de Michelet : car en panne, vitre cassée, car bloqué dans les rues etc.

Deux séances de natation ont du être annulées, et les enfants de la classe de Madame Barvet ont du rentrer à pied ce qui représente pour de jeunes enfants un trajet long et potentiellement dangereux.

A cela s'ajoute l'état parfois vétuste de certains cars (celui du 04/11 avait une boîte de vitesse défectueuse) et l'agressivité de certains chauffeurs, les maîtresses ne sont pas sereines quant au transport dans de telles conditions.

Quels sont les moyens que compte mettre en œuvre la Mairie pour éviter ces incidents ? Quels sont les contrôles mis en place (état des cars) ?

Monsieur Dayan informe le conseil que la Mairie exige un service de qualité auprès des compagnies de transport recrutées via un appel d'offre. La FCPE interroge la Mairie sur les sanctions financières prévues et sur la nécessité de négocier avec d'autres compagnies de car même si elles sont plus coûteuses. Un protocole de navette peut-il être mis en place pour éviter que des enfants rentrent à pied en cas de panne ?

10/ Suivi des demandes adressées à la Mairie :

- travaux de la classe 10 : un suivi régulier et des visites des services compétents depuis le début de l'année ont permis de répondre à certaines questions : les écoulements d'eau se sont poursuivis pendant les vacances , une intervention a permis pour le moment d'éviter d'autres dégâts. Une expertise est demandée afin de mettre en œuvre la garantie décennale et prévoir les réfections nécessaires. La qualité du zinc semblerait être mise en cause.

Qu'en est-il de l'expertise ? Cela concerne t'il les autres toitures en zinc?

Monsieur Dayan répond que l'expertise est en cours et ne connaît pas la date de la contre expertise. L'API fait remarquer que la contre expertise étant à la charge de la Mairie, une date pourra être donnée.

- société ARZ MEN : quels travaux ont été effectués ? Dysfonctionnements résiduels ?

L'API a contacté l'entrepreneur au mois de juillet, ainsi que le service d'hygiène. Un rapport établi en 2007 est lu, il démontre que les mesures des émanations sont en dessous des normes. Un permis de construire d'un filtre à charbon actif a été déposé en Mairie. La FCPE soulève la question de relevés plus récents.

Monsieur Dayan propose de faire passer une commission de sécurité. Il soumet aussi l'idée de convier l'entrepreneur au prochain conseil d'école. Monsieur Coulange fait observer que le site internet de la société présentant le descriptif des produits utilisés est aujourd'hui fermé.

- Tuiles cassées sur la toiture : mesures de protection

Depuis le début de l'année des écoulements d'eau se sont produits à deux reprises dans le couloir menant de la classe 4 à la classe 2, des plaques de plafond fortement imbibées d'eau sont tombées au sol. Les services de la Mairie sont intervenus et les causes ont été identifiées : des tuiles sont cassées, il semblerait que de jeunes individus se promènent sur les toitures à certaines occasions. De nouveau, jeudi 3 novembre des fuites ont été signalées à Madame Houeix , référent Mairie pour le suivi des travaux. Des rampes électriques courant sur le plafond le risque électrique est signalé.

Quelles sont les mesures de protection envisageables ? Comment empêcher l'accès aux toitures ?

Monsieur Dayan répond qu'un rehaussement du portail n'est pas envisageable (alourdissement ne permettant plus l'ouverture) , il souligne que des rondes de police sont effectuées (en réponse à Monsieur Coulange , elles sont de l'ordre de 3 ou 4 par jour). Une antenne de Police ou un gardien du parc ont été demandés par Monsieur Dayan sans succès.

11 / L' OPPIDUM

La ville étudie la possibilité d'équiper les écoles élémentaire de Saint Maur de dispositifs numériques. Une réunion publique a eu lieu le lundi 10 octobre en salle des fêtes. La concertation dont la première phase d'étude s'achève réunit tous les acteurs de l'enfance. Un diagnostic de l'utilisation des pratiques multimédias dans les classes et les accueils de loisirs permet désormais d'ouvrir le débat sur l'équipement des écoles de Saint Maur.

Le conseil d'école ayant débuté à 9h30 s'achève à 12h00.

Secrétaire : Madame Le Clerc

Présidente : Madame Fèvre